

Reçu le 06 Juin 2018



3 MAI 2018

**LE DIRECTEUR DE LA LEGISLATION, DES ETUDES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE  
A  
MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ORDRE  
DES EXPERTS COMPTABLES**

**OBJET :** Demande de clarification de certaines dispositions fiscales.  
**REFER :** Votre courrier n° SH/DG/04012018 en date du 5 janvier 2018.

Par courrier cité en référence, vous avez demandé des clarifications au sujet de certaines dispositions fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés, à la taxe sur la valeur ajoutée, aux droits d'enregistrement et à la taxe professionnelle.

Le tableau ci-après récapitule les réponses de la DGI aux questions soulevées.

Le Directeur de la Législation, des Etudes  
et de la Coopération internationale  
Signé: Khafad ZAZOU